



816, rue Principale, St-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

**À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTERESSÉS
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 356 INTITULÉ
« RÈGLEMENT NUMÉRO 356
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE ».**

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine séance du conseil municipal de Saint-Herménégilde, sera présenté le projet de règlement numéro 356 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Municipalité de Saint-Herménégilde, ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci.

L'adoption du règlement 356 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Municipalité de Saint-Herménégilde sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19 h 00 à la salle du conseil au 776, rue Principale, Saint-Herménégilde, Québec, J0B 2W0.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ à Saint-Herménégilde, ce 11^e jour de mars 2026.


Directrice générale et greffière-trésorière